



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°18 /2024 /A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

***Contrat de cession des droits de représentation avec la compagnie ACOUR***

**Considérant** la volonté de la commune de proposer des spectacles dans le cadre du projet culturel « les Femmes Résistantes » qui se déroulera du 4 au 10 mars 2024;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

De conclure un contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie ACOUR, 120 chemin du Maléga – 38560 JARRIE, représentée par M. Rolland MONON, en sa qualité de Président, pour le spectacle « Hommage aux Femmes Résistantes » pour un montant total de 100 € TTC (cent euros).

Les 2 représentations se dérouleront le mercredi 6/03/24 à 15h à l'Ehpad et 18h30 à la salle des fêtes, 38450 – Vif.

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 29/01/2024

**Par délégation du Conseil Municipal,**

**Le Maire**

  
